

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM**SÉANCE DU 18 JUIN 2026**

Date de la convocation Le 12 juin 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	21

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Thierry Widhen, 1^{er} adjoint,

Etaient présents WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, FICHELLÉ Marie-Claude, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, LACRAMPE Thibault, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etaient absents : BOITELLE Philippe, BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : DUCOURAU Vincent a donné pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, VAN LAETHEM Francis a donné pouvoir à WIDHEN Thierry, OUDAERT Ghyslaine a donné pouvoir à TRAPASSO Graziella, VASSEUR Etienne a donné pouvoir à LIETARD Guillaume, DENUÉ Natacha a donné pouvoir à TRICOIT Antoine, DE BOIS Amandine a donné pouvoir à PUJOL Lionel, PRUVOST Ingrid a donné pouvoir à FICHELLÉ Marie Claude.

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Délibération aménagement de la place de la Fraternité**Numéro de la délibération : CM260618_D12**

Entendu l'exposé du premier adjoint,

Considérant le projet d'aménagement de la place de la Fraternité, visant à améliorer le cadre de vie, la convivialité et les usages de cet espace public,

Considérant que cet aménagement s'inscrit dans une démarche de valorisation des espaces publics et de développement du lien social,

Considérant que ce projet comprend des travaux de réfection et d'équipement de la place, détaillés comme suit :

- Réfection de la place en sable de Marquise : 10 997,76 € TTC – Société LEROY
- Plantation d'un Zelkova serrata (orme de Sibérie) : 1 056,00 € TTC – Société LEROY
- Installation d'une table de ping-pong et de jeux à ressort : 8 952,00 € TTC – Société RENOV'SPORT
- Fleurissement de la place : 1 000,00 € TTC – Services techniques

Soit un montant total de **22 005,76 € TTC**,

Considérant que le projet est réalisé en partenariat avec les bailleurs sociaux 3F / Notre Logis, dans le cadre d'un cofinancement à parts égales entre les partenaires,

Considérant qu'il convient de formaliser ce partenariat et de permettre la réalisation de l'opération,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

S²LO

ID : 059-215901281-20260618-CM260618_D12-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✚ d'approuver le projet d'aménagement de la place de la Fraternité, pour un montant total de 22 005,76 € TTC,
- ✚ d'approuver le principe d'un cofinancement à parts égales avec les bailleurs sociaux 3F / Notre Logis,
- ✚ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet,
- ✚ de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 2 Unanimité :

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Thierry WIDHEN
1^{ER} Adjoint,



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le ...03...JUIL. 2026

